SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL
DE LA 168e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR (SPPUQTR)

Tenue le jeudi 26 septembre 2024 à 13 h
Local 1012 Nérée-Beauchemin

PRÉSENCES : 101 membres du Syndicat ont participé à la réunion.
201 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

La professeure Sonia El Euch, présidente du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG168-26-09-2024-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux des 166e et 167e assemblées générales
5. Affaires budgétaires
   1. Rapport financier de l'année 2023-2024 (dépôt)
   2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2024-2025 (vote)
6. Élections au comité de promotion de l'UQTR
   1. Membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales
   2. Membre substitut – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales
7. Plan d'action syndical 2024-2025 (dépôt)
8. Affaires nouvelles
9. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
10. Résultats du scrutin
11. Clôture de l'assemblée

AG168-26-09-2024-01 Ouverture de l'assemblée

La présidente du Syndicat souhaite la bienvenue aux professeur.es membres du Syndicat et les remercie de leur présence. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

La présidente explique qu'en raison de l'absence de la secrétaire du Syndicat et en respect de nos *Statuts* (art. 9.2.1.d), la présidence remplace, au besoin, les autres officiers du comité exécutif. La présidente demande s'il y a une objection à ce qu'elle préside l'assemblée générale.

Les professeur.es sont favorables à ce que la présidente du Syndicat présidente l'assemblée.

AG168-26-09-2024-02 Vérification du quorum

La présidence d'assemblée confirme l'atteinte du quorum prévu aux *Statuts* (art. 12.4), soit 10 % du corps professoral (48 professeur.es), et déclare l'assemblée ouverte.

AG168-26-09-2024-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet d'ordre du jour proposé.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 168e assemblée générale ;
CONSIDÉRANT que les membres ont reçu l'avis de convocation selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Yussef Daniel Montplaisir, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 168e assemblée générale du SPPUQTR du 26 septembre 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG168-26-09-2024-04 Lecture et adoption des procès-verbaux des 166e et 167e assemblées générales

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

La présidence d'assemblée fait la lecture d'un projet de résolution.

CONSIDÉRANT les procès-verbaux des 166e et 167e assemblées générales du Syndicat ;
CONSIDÉRANT que les membres ont reçu les projets de procès-verbaux selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des *Statuts* du Syndicat;
CONSIDÉRANT l'avis des membres sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition du professeur Adam Skorek, appuyée par le professeur Stéphane Martineau, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 166e et 167e assemblées générales du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue respectivement le 28 mars 2024 et le 7 mai 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG168-26-09-2024-05 Affaires budgétaires

La présidence d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

1. **Rapport financier de l'année 2023-2024 (dépôt)**
Le trésorier présente le rapport financier. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt à l'assemblée générale.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2023-2024 ;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Hervé Guay, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2023-2024 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. **Choix du cabinet comptable pour l'année 2024-2025 (vote)**
Le trésorier rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L en serait à sa troisième année en 2024-2025 pour auditer les états financiers du Syndicat.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la *Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit*;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, il est résolu de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2024-2025 (3^{e} année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG168-26-09-2024-06 Élections au comité de promotion

La présidence d'assemblée indique qu'il y a deux postes à pourvoir au comité de promotion. Elle rappelle le calendrier des mises en candidatures :

29 août 2024 :	Envoi des bulletins de mise en candidature
5 septembre 2024 :	Rappel
12 septembre 2024 :	Fin de la période de mise en candidature
13 septembre 2024 :	Dévoilement des candidatures reçues

La présidence d'assemblée indique qu'à la fermeture de la période des mises en candidature, le 12 septembre 2024, le secrétariat avait reçu une seule candidature :

Poste de membre substitut – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales

Professeur Étienne St-Jean, Département de management
Candidature appuyée par le professeur François Labelle, Département de management

La présidence d'assemblée lance un dernier appel de candidatures pour le poste : Poste de membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales.

Le professeur Stéphane Martineau, Département des sciences de l'éducation, appuyé par le professeur Anderson Araújo-Oliveira, Département des sciences de l'éducation, dépose sa candidature.

La présidence d'assemblée rappelle qu'en respect de la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*, le vote pour ces élections se fera par la voie d'un scrutin électronique.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	l'élection des représentants du SPPUQTR au Comité de promotion ;
CONSIDÉRANT	les *Statuts* du SPPUQTR (art. 8.3) ;
CONSIDÉRANT	les candidatures reçues ;
CONSIDÉRANT	la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* ;

Sur proposition du professeur Christian Linard, appuyée par la professeure Isabelle Falardeau, il est résolu de tenir un scrutin électronique du jeudi 26 septembre 2024 à 17h au mardi 1er octobre 2024 à 17h pour procéder à l'élection des représentants du SPPUQTR au Comité de promotion.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée indique qu'en respect de la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*, l'assemblée doit former un comité de validation du scrutin. Puisque l'assemblée générale des professeur.es en a déjà formé un pour les élections à la commission des études et au conseil d'administration, la présidence

d'assemblée invite l'assemblée à confirmer ce comité de validation pour le scrutin du comité de promotion.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'élection des représentantes du SPPUQTR au Comité de promotion ;
CONSIDÉRANT les *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* ;
CONSIDÉRANT la désignation des membres du comité de validation lors de l'assemblée générale des professeur.es le 26 septembre 2024 pour l'élection de professeur.es à la commission des études et au conseil d'administration ;

Sur proposition du professeur Christian Linard, appuyée par la professeure Isabelle Falardeau, il est résolu de confirmer la professeure Lyne Cloutier à titre de présidence du comité de validation et les professeur.es Marie-Josée Plouffe et Ousmane Sy à titre de scrutatrice et scrutateur.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée rappelle que la période de scrutin se déroulera du 26 septembre 2024 à 17h au 1er octobre 2024 à 17h et qu'il s'agit d'un scrutin électronique comme le prévoit la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*. Les professeur.es recevront un courriel les invitant à se prononcer. Seuls les membres du Syndicat auront accès au bulletin de vote.

AG168-26-09-2024-07 Plan d'action syndical 2024-2025 (dépôt)

La présidence d'assemblée présente le plan d'action syndical 2024-2025 adopté par le conseil syndical à sa réunion du 12 septembre 2024, tout en signalant qu'il s'agit d'un dépôt.

Actions du comité exécutif

- Vigie sur l'application de la convention collective 2022-2027 (bureau des professeur.es, activités professionnelles extérieures, etc.) ;
- Évaluer le projet de restructuration de l'Université ;
- Protéger le fait que les directions départementales et de programmes soient effectuées par des professeur.es ;
- Assurer la révision linguistique de la nouvelle convention collective.

Relations de travail

- Informer les professeur.es des changements apportés par la nouvelle convention collective ;
- Se concerter, en collaboration avec le Syndicat des chargés de cours et nos membres, concernant le dossier de l'Annexe F ;
- Collaborer avec la VPAU concernant le dossier de dégagements des directions et responsables de programme ;

- Soutenir la VPAU concernant le dossier du Mode d'attribution des dégagements pour la recherche ;
- Participer à la finalisation des travaux de révision épicène de la convention collective ;
- Conjointement avec le Service des ressources humaines, explorer des méthodes alternatives de règlement de dossiers pour faciliter le traitement des dossiers de relations de travail.

Affaires universitaires

- Organiser des rencontres préparatoires aux réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR ;
- Poursuivre la représentation et les travaux au sein du comité multisyndical en santé sécurité au travail ;
- Travailler avec le comité des affaires universitaires sur divers dossiers, notamment le dossier des dégagements des directions et responsables de programme et celui des dégagements pour la recherche ;
- Promotion 2025 :
    - Revoir les critères, méthodes et modalités de promotion des professeur.es ;
    - Organiser une rencontre visant la préparation d'un dossier de promotion.

Services à la collectivité

- Maintien des activités récurrentes du CSC ;
- Revoir les critères des bourses universitaires, versées via la Fondation de l'UQTR ;
- Déployer un sondage sur les préférences et les intentions des professeur.es sur les activités régulières du CSC et sur de nouvelles activités à organiser ;
- Entamer une réflexion sur le tableau commémorant les prises de retraites dans le couloir bordant les bureaux du Syndicat ;
- Produire un formulaire comprenant les critères à respecter pour les demandes de don au CSC.

Secrétariat

- Mise en œuvre de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels ;
- Informer les nouveaux et nouvelles délégué.es du conseil syndical sur les règles et procédure de cette instance ;
- Analyser les moyens de communication du Syndicat afin d'identifier les meilleurs stratégies et outils à adopter et en superviser le déploiement ;
- Analyser les *Statuts* du Syndicat ;
- Revoir la *Règle 6 régissant l'attribution des dégagements d'enseignement pour les activités syndicales* ;
- Réflexion à mener sur un mécanisme de répartition des tâches en cas d'absence prolongée d'un.e membre du personnel.

Trésorerie

- Réviser la *Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnelle* :
    - Réaliser une analyse de la capacité de couverture actuelle du fonds de défense professionnelle ;
    - Entreprendre une réflexion sur la capacité de couverture souhaitée pour établir le taux de cotisation syndicale ;

- Clarifier les modalités de versement des allocations en cas de conflit de travail.

Présidence

- Assurer le bon fonctionnement du Syndicat :
  - Promouvoir les rôles des officier et officières, conseiller, conseillère et professionnelle auprès des membres ;
  - Analyser les mécanismes de fonctionnement internes et proposer des pistes d'améliorations s'il y a lieu.
- Maintenir les activités de représentations, notamment à l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR, à la FQPPU, à la CLIUQ, au Forum d'échanges avec les syndicats et les associations ;
- Analyser les avantages et les inconvénients d'une éventuelle adhésion à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et y représenter le SPPUQTR ;
- Favoriser et entretenir des discussions avec l'AGE UQTR ;
- Établir les modalités de participation aux réunions du comité exécutif ;
- Discuter avec la protectrice universitaire du délai des traitements des dossiers portant sur les situations de harcèlement psychologique, de discrimination ou de violences à caractère sexuel ;
- Soutenir les initiatives des officières/officier.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée invite les membres à adresser leurs questions aux membres du comité exécutif.

AG168-26-09-2024-08 Affaires nouvelles

La présidence d'assemblée invite les membres à prendre la parole.

Un professeur demande des éclaircissements au sujet de l'application de la nouvelle convention collective relativement au transfert des cours en réserve vers la fiducie. Il souligne que le Service des ressources humaines et le Doyen de la gestion académique des affaires professorales refusent de permettre certains transferts.

La Présidente du Syndicat indique que l'administration a resserré l'application de l'article 10.16 de la convention collective. Cet article n'a pas été modifié depuis la précédente convention. Le Syndicat fera néanmoins des vérifications supplémentaires à ce sujet.

AG168-26-09-2024-09 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu mardi 1er octobre 2024 à compter de 17 h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT l'élection des représentants du SPPUQTR au Comité de promotion
CONSIDÉRANT les *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutin* ;

CONSIDÉRANT la période de scrutin électronique du 26 septembre 2024 à 17h jusqu'au mardi 1er octobre 2024 à 17 h ;

CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats du vote le 1er octobre 2024 ;

Sur proposition du professeur André Villeneuve, appuyée par le professeur Stéphane Martineau, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale du SPPUQTR du 26 septembre 2024 jusqu'au 1er octobre 2024 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale du Syndicat à 13 h 55 jusqu'au mardi 1er octobre 2024 à 17 h.

AG168-26-09-2024-10 Résultat du scrutin

Le mardi 1er octobre 2024 à 17h, les membres du comité de validation, les professeur.es Lyne Cloutier, Département des sciences infirmières, Marie-Josée Plouffe, Département de philosophie et des arts, et Ousmane Sy, Département des sciences de l'éducation, ont procédé à la constatation des résultats.

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

e. Le quorum pour les scrutins relevant de l'assemblée générale du Syndicat est de 25 % des membres du Syndicat.

Le taux de participation est de 42 %, soit 201 membres votants sur 480 membres du Syndicat.

Poste de membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales

Professeur Stéphane Martineau, Département des sciences de l'éducation
Candidature appuyée par le professeur Anderson Araújo-Oliveira, Département des sciences de l'éducation
Pour : 161 - élu
Contre : 16

Poste de membre substitut – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales

Professeur Étienne St-Jean, Département de management
Candidature appuyée par le professeur François Labelle, Département de management
Pour : 173 - élu
Contre : 19

AG168-26-09-2024-08 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 1er octobre 2024 à 18h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée	Secrétaire
Sonia El Euch Présidente SPPUQTR	François Landry Conseiller aux affaires universitaires SPPUQTR